



Numéro 13

Bulletin d'information



BULLETIN DE PRINTEMPS-ETE

Pouvoir de police du maire et les chats errants

La commune, comme beaucoup d'autres, est concernée par le problème des chats errants régulièrement abandonnés sur le territoire ou nés dans la nature.

La stérilisation est la seule manière efficace de contrôler la prolifération des colonies de chats errants sans détenteurs. Stériliser permet de diminuer progressivement le nombre de chats qui composent les colonies.

Un dispositif permet aux maires des communes concernées par une surpopulation féline de gérer celle-ci d'une façon respectueuse des animaux (article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime). Il s'agit du **dispositif « chats libres »**, qui ne constitue pas une obligation, mais offre aux maires **la possibilité de faire capturer les chats non identifiés vivant en groupe à des fins de stérilisation, avant de les relâcher sur leurs lieux de capture.**



C'est la démarche qui a été entreprise par la municipalité depuis plusieurs années dans le cadre d'une convention avec l'association RAPAPPEL (rassemblement des associations ne pratiquant pas l'euthanasie libératoire).

Pour donner suite à la défaillance de cette association uniquement composée de bénévoles, il n'y a pas eu de renouvellement de la convention au 1er janvier 2025.

Depuis avril une nouvelle convention a été signée avec une clinique vétérinaire, aux mêmes conditions tarifaires, qui nous apporte davantage de souplesse pour les prises de rendez-vous.

Tout félin réputé errant doit être signalé à la mairie afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires pour procéder à sa capture.

Cordialement,

Le Maire

Recensement 2025

Le résultat provisoire du recensement donne les évolutions suivantes depuis 2020 :

Nombre d'habitants : +15,2%, soit 98 habitants supplémentaires avec un total de 740.

Nombre de foyers fiscaux : +11,1% soit 37 foyers fiscaux supplémentaires.

Quelques repères chronologiques concernant l'évolution de la population :

1800 : 429, 1901 : 316, 1921 : 214, 1946 : 206, 1975 : 328, 1990 : 783, 2020 : 642

LANCEMENT DE LA DEUXIEME TRANCHE DU LOTISSEMENT « DERRIERE LES JARDINS »

En fin d'année 2024, **37 lots pour maisons individuelles** ont été vendus parmi les 40 lots proposés par la première tranche du lotissement.

L'augmentation importante des taux d'emprunt constatée pour les particuliers a ralenti de manière significative la commercialisation des 3 terrains restants.

Les **études de la tranche 2** ont abouti au dépôt par la SPLAAD d'un permis d'aménager complet le 26 novembre 2024, et à la signature du permis d'aménager par le Maire de Corcelles-les-Monts le 10 janvier 2025. Ce permis est à ce jour purgé de tout recours.

Les **travaux de viabilisation** de la 2ème tranche seront réalisés au deuxième semestre 2025 ; quant aux **travaux de finition** des voiries et des espaces publics de la 1ère tranche, ils débuteront en parallèle des travaux de la tranche 2 afin de les finaliser en fin d'année 2025.

Au cours de l'année 2025 sont envisagées les ventes des trois lots restants de la 1ère tranche, ainsi que celle du **collectif de 6 logements** avec un bailleur social. Sont également attendues les signatures de promesses de vente pour les **6 maisons individuelles** avec le bailleur social, et pour **4 des 12 lots à bâtir** pour maisons individuelles de la tranche 2.

LA PREMIERE TRANCHE DE RENATURATION DU PARC COMMUNAL EST REALISEE

Le **calendrier prévisionnel** des travaux réalisés par l'Entreprise DUC et PRENEUF a été respecté au cours du premier trimestre de cette année.

Le diagnostic visuel de l'ensemble des pins présents sur le parc a permis d'**identifier les arbres** qui présentaient un risque en matière de sécurité. Ceux-ci ont été abattus en même temps que la centaine de pins concernés par la première tranche du projet de renaturation, côté rue du château d'eau. Ont suivi les opérations de **débitage, dessouchage et de replantation**.

Certains rondins ont été utilisés pour délimiter les **îlots de fraîcheur** replantés, et limiter ainsi les risques de dégradation de ces derniers. D'autres rondins, de plus petit diamètre, ont été entassés pour constituer des **refuges pour la petite faune**. Le reste a été broyé.

Les **plantations** concernent diverses espèces d'arbres et arbustes, variés en termes de floraison et de couleur de feuillage, adaptées à l'environnement local et favorisant la biodiversité. **Le sol des îlots de fraîcheur** est recouvert de lierre, et le reste de la surface est engazonnée.

L'entreprise assure l'entretien des plantations pendant un an avec un arrosage des arbres à raison de 8 à 10 interventions

Le ressenti exprimé à ce jour est globalement favorable, surtout de la part des riverains directement concernés.

Chantier citoyen

L'**ancien café-restaurant d'Arlette Petit** a connu ce samedi 7 mars au matin une activité intense !

Une douzaine de volontaires se sont en effet activés avec masses, pieds de biche, tenailles, tournevis, scies, sérateurs, clés à molettes, et autres outils pour préparer le futur chantier de réhabilitation du commerce.

Plâtre, poussière et bonne humeur ont marqué cette matinée qui a permis notamment de démolir une cloison, démonter l'arrière du bar, les éclairages, les radiateurs et dégager la façade.



Le comité des fêtes dynamise la vie du village

Au cours du semestre écoulé, **le comité des fêtes** a organisé plusieurs événements qui ont fortement contribué à l'animation de la commune et au renforcement du lien social entre les habitants.

Le réveillon du jour de l'An a rassemblé 120 participants dans une ambiance festive et conviviale. **Deux soirées apéro-concerts** ont ensuite ponctué le début d'année, offrant des moments de détente autour de la musique et de la convivialité. **La fête de la Saint Patrick** a également été un temps fort marqué par une participation enthousiaste et une ambiance chaleureuse.

Ces manifestations, saluées par un public toujours plus nombreux, témoignent de l'engouement des habitants pour les initiatives locales. La municipalité remercie le comité des fêtes pour son engagement constant et son investissement au service de la vie communale.

Le comité des fêtes prépare d'ores et déjà les prochains rendez-vous : nouvelles animations, événements saisonniers et temps forts seront au programme. L'équipe reste à l'écoute des idées et des envies de chacun, et invite toutes les personnes motivées à rejoindre l'organisation pour continuer à faire vivre notre village ensemble.



Repas des Aînés : une belle journée de partage

Le samedi 6 avril, **le C.C.A.S.** a eu le plaisir d'accueillir 102 convives pour **le traditionnel repas des Aînés**, dont 12 venus de Flavignerot. Ce rendez-vous annuel, toujours très attendu, a été une fois encore un grand moment de convivialité et de retrouvailles.

Cette édition a été marquée par la présence de Mme Océane GODARD, députée, qui nous a fait l'honneur de partager ce moment avec les participants. Le repas, préparé avec soin par LE D SERRE, a ravi les papilles. L'ambiance musicale a été assurée par un accordéoniste, qui a animé l'après-midi dans une atmosphère joyeuse et détendue.

Les discussions, les rires et les souvenirs partagés ont rythmés cette belle journée, qui s'est conclue vers 16h30. Un grand merci à toutes les personnes mobilisées pour l'organisation de cet événement important de notre village.



Bienvenue à LUIS

Monsieur **Guillaume VOILLOT** ayant demandé sa mutation pour la région Bourgogne Franche-Comté, le poste devenu vacant est confié à Monsieur **Luis DE ALMEIDA** à compter du 1er juin 2025.



AGENDA COMMUNAL

Prochaine **permanence numérique**
Mardi 8 juillet - 14h30 salle St Vincent

Fête de la musique

Samedi 14 juin à partir de 18h30
salle Eiffel

2^{ème} édition du Golden Coast Festival,
l'événement **RAP XXL**
dédié en priorité aux 15-25 ans.

Les 5, 6 et 7 septembre
aux Hautes Plates (parc de la Combe à la Serpent)

70 000 participants attendus
Un camping de 5 400 places et 6 300 places de parking

13 juillet à partir de 19h30

Bal, défilé aux lampions, feu d'artifice, petite restauration

14 juillet à partir de 11h30

*Discours, apéritif offert par la municipalité
Repas champêtre avec ambiance musicale (sur inscriptions)*

Responsable publication : Gérard Herrmann – Maire
Site WEB officiel : www.corcelles-les-monts.fr
Secrétariat mairie : 03.80.42.93.40
Mél : mairie@corcelles-les-monts.fr
Ouverture : Mardi : 9h30 - 12h30
Jeudi : 14h -18h
Vendredi : 9h30 - 12h30 et 15h - 18h

Sur toute la
commune !



GENDARMERIE : le 17

Velars-sur-Ouche : 03.80.50.90.50
Somberron : 03.80.33.42.10

DECHETTERIE MARSANNAY-LA-COTE

Du 01/05 au 31/10

Semaine : 9h-13h / 14h-18h
Samedi : 9h-18h
Dimanche : 9h-13h

Toutes les informations concernant la commune sont sur
<https://www.corcelles-les-monts.fr>

Pour recevoir les notifications en temps réel concernant les événements sur la commune, installez sur votre smartphone l'application gratuite **PANNEAUPOCKET** (vous pouvez utiliser le QR code ci-contre).

